



Étudiants : Obtenez des prestations et des crédits!

Pourquoi faire vos impôts?

Les impôts permettent aux Canadiens de bénéficier de nombreux avantages. Grâce au régime fiscal, on peut financer les écoles, les aré纳斯, les soins de santé, et bien plus encore.

« En tant qu'étudiante à faible revenu, les prestations m'ont permis d'avoir un peu plus d'argent tous les trimestres. »

Emma

De quels documents avez-vous besoin pour produire votre déclaration de revenus?

Vous commencez un nouvel emploi? Vous devrez remplir un formulaire TD1, Déclaration des crédits d'impôt personnels, que votre employeur utilisera pour déterminer le montant d'impôt sur le revenu à retenir sur votre paie.

Vous avez occupé un ou plusieurs emplois pendant l'année? Vos employeurs vous remettront en février un feuillet T4, État de la rémunération payée. Ce feuillet indique le revenu que vous avez gagné au cours de l'année ainsi que tous les montants qui ont été retenus sur votre revenu, notamment les montants d'impôt, les cotisations au Régime de pensions du Canada et les cotisations à l'assurance-emploi. Utilisez ces renseignements pour remplir votre déclaration de revenus. Si vous êtes inscrit à Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC), utilisez le service Préremplir ma déclaration pour remplir certaines parties de votre déclaration à l'aide des renseignements que l'ARC a dans ses dossiers. Si vous avez payé trop d'impôt, vous obtiendrez un remboursement.

Si vous recevez des pourboires, votre employeur pourrait les inclure sur votre feuillet T4. Autrement, vous devez noter le montant total des pourboires que vous avez reçus au cours de l'année et le déclarer lorsque vous produirez votre déclaration de revenus.

Vous travaillez au Québec? Votre employeur vous remettra un Relevé 1, Revenus d'emploi et revenus divers, dont vous avez besoin pour produire votre déclaration de revenus des particuliers du Québec (TP-1).

Comment obtenir des prestations et des crédits?

L'ARC utilise les renseignements qui figurent dans votre déclaration de revenus pour calculer vos prestations et vos crédits ainsi que tout versement provincial ou territorial connexe. Pour éviter que vos versements soient interrompus, produisez votre déclaration de revenus chaque année au plus tard le 30 avril, même si vous n'avez aucun revenu. Vous habitez au Québec? Vous devez aussi remplir une déclaration de revenus provinciale. Vous êtes un étudiant étranger au Canada? Vous pourriez devoir remplir une déclaration de revenus canadienne.

Quel montant pourriez-vous obtenir par année?

Crédit pour la TPS/TVH – jusqu'à **456 \$** pour une personne admissible.



Vous voulez en savoir plus sur les impôts?

Allez à canada.ca/comprendre-impots



Vous pourriez aussi avoir droit à des crédits d'impôt et à des déductions!

Crédit d'impôt pour personnes handicapées – les particuliers admissibles ou leurs proches aidants peuvent demander **8 662 \$** en crédit d'impôt non remboursable. Les personnes âgées de moins de 18 ans à la fin de l'année peuvent demander un montant supplémentaire pouvant atteindre **5 053 \$**. Allez à canada.ca/credit-impot-personnes-handicapees.

Les crédits d'impôt non remboursables pour les étudiants comprennent les **intérêts payés sur les prêts étudiants** et les **frais de scolarité**. Vous pourriez aussi demander jusqu'à **1 257 \$** pour le **montant canadien pour emploi**. Vous pourriez déduire vos **frais de déménagement admissibles** si vous avez déménagé pour vous rapprocher d'au moins 40 kilomètres de votre établissement d'enseignement.

Vous n'avez pas besoin de tous vos frais de scolarité pour réduire votre impôt sur le revenu à zéro? Vous pouvez les transférer à un membre de votre famille qui y a droit ou les demander dans vos prochaines déclarations.

Trouver des façons de faire vos impôts!

- De nombreux logiciels d'impôt et applications Web sont disponibles, dont certains sont gratuits, pour produire votre déclaration de revenus en ligne. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/logiciel-impotnet.
- Vous pouvez aussi demander à une autre personne, comme un membre de votre famille ou un comptable, de vous représenter auprès de l'ARC et de vous aider à gérer vos renseignements fiscaux. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-autorisation-representant.
- Si vous avez un revenu modeste et une situation fiscale simple, vous pourriez faire faire vos impôts gratuitement par un bénévole. Pour en savoir plus, allez à canada.ca/impots-aide ou téléphonez à l'ARC. Si vous habitez au Québec, consultez revenuquebec.ca/benevoles ou appelez Revenu Québec ou l'ARC.

Recevez tous vos versements!

- Inscrivez-vous au dépôt direct pour recevoir vos prestations et vos remboursements d'impôt directement dans votre compte d'une institution financière. Allez à canada.ca/arc-depot-direct.
- Inscrivez-vous à Mon dossier pour consulter et gérer vos renseignements sur l'impôt et les prestations en ligne. Assurez-vous que vos renseignements personnels (p. ex. votre adresse et vos renseignements bancaires) sont à jour pour éviter tout retard. Vous pouvez également voir si vous avez un chèque non encaissé et, si nécessaire, demander un versement de remplacement. Consultez canada.ca/mon-dossier-arc.
- Si vous demandez certaines déductions et certains crédits d'impôt, conservez vos reçus et vos documents justificatifs au cas où l'ARC vous les demanderait plus tard.

Pour en savoir plus :

En ligne

Voyez à quelles prestations vous pourriez avoir droit, apprenez comment faire une demande, et calculez le montant que vous pourriez recevoir. Obtenez des prestations et des crédits pour les 10 années précédentes s'il y a lieu. Allez à : canada.ca/prestations-credits-et

Si vous êtes un étudiant étranger, vous pouvez obtenir plus de renseignements à : canada.ca/impots-etudiants-etrangers

Par téléphone

Questions sur les prestations
1-800-387-1194

Pour d'autres types de questions
et pour obtenir des formulaires
1-800-959-7383

Service Canada
1-866-274-6627

Si vous appelez à partir de l'indicatif
régional 867

1-866-426-1527

Revenu Québec
1-800-267-6299

Méfiez-vous des arnaqueurs qui se font passer pour l'ARC. En cas de doute, vérifiez vos renseignements dans Mon dossier ou appelez l'ARC. Pour savoir à quoi vous attendre si l'ARC communique avec vous, allez à canada.ca/impots-prevention-fraude.

